



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2021-08 ET 2021-09**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, a adopté les règlements suivants :

2021-08 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 943-HRV l'usage *Camp de groupes et base de plein air avec dortoir*.

2021-09 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de créer la nouvelle zone 902-RN à même une partie de la zone 905-RN contiguë à la route 117 et d'établir les usages autorisés ainsi que les normes d'implantation applicables dans cette nouvelle zone.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le 16 juin 2021, a examiné ces règlements et les a approuvés et déclarés conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ces règlements le 16 juin 2021.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 16 juin 2021, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 7 juillet 2021.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**